



**Appel à communications / Call for papers**  
**Colloque international / International conference**

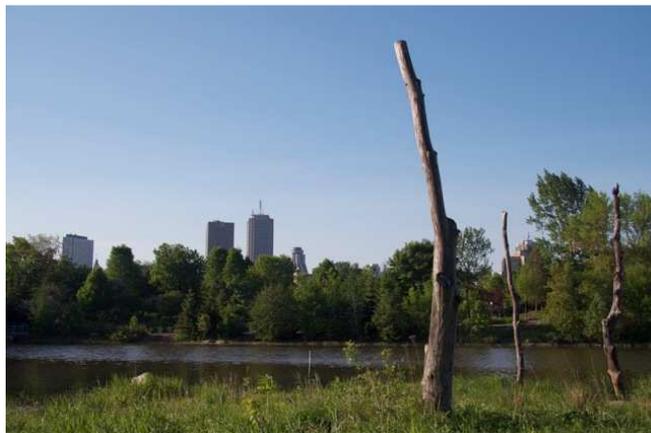
***Territoire et environnement : des représentations à l'action***

***Territory and Environment: from representations to action***

**Colloque organisé par l'UMR 6173 CITERES**  
**(CNRS - Université de Tours)**

**Tours (France)**  
**8 - 9 décembre 2011**

[Version française / English version](#)



À partir de janvier 2011 / From January 2011 :  
[www.territoire-environnement.univ-tours.fr](http://www.territoire-environnement.univ-tours.fr)

---

Partenaires scientifiques / Scientific Partners





## **Appel à communications** **Colloque international**

### ***Territoire et environnement : des représentations à l'action***

**Colloque organisé par l'UMR 6173 CITERES**  
(CNRS-Université de Tours)

**Tours (France)**  
**8 - 9 décembre 2011**

**[English version below](#)**

#### **OBJECTIFS DU COLLOQUE**

Ce colloque ambitionne de faire un état des recherches menées depuis une quarantaine d'années dans les pays occidentaux sur la thématique « territoire et environnement ». Il se propose de tirer un bilan des transformations apparues dans la construction et la mise en pratiques des représentations de l'espace au regard des enjeux environnementaux. Il s'agit d'aborder la question des transformations réciproques des pratiques territoriales par la prise en compte des questions environnementales et des effets de ces pratiques spatiales et de leur aménagement sur l'environnement. À ce titre, les organisateurs souhaitent, focaliser les échanges sur les effets de ces transformations dans les pratiques effectives, la gouvernance, les processus de décision et les modes d'intervention des acteurs - politiques, techniques, experts ou ordinaires - qui participent à la territorialisation des politiques environnementales et à l'écologisation des pratiques aménagistes.

Pour appréhender les interactions entre représentations sociales et action publique ou collective, nous nous appuyons sur trois notions analytiques permettant de questionner l'action publique en train de se faire : les échelles de l'intervention territoriale, les normes sociales qui président aux représentations et pratiques et enfin les instruments de l'action publique. Simple verdissement pour les uns, transformation profonde pour les autres, les questionnements critiques sur l'évolution des régulations entre pratiques territoriales et environnementales sont nombreux. Comment l'environnement se précipite dans les différentes sphères socio-spatiales ? Comment la modernisation écologique ou « les

techniques vertes », en renforçant les dimensions techniques et scientifiques de l'action publique, transforment-elles les processus de gestion des espaces ? Dans quelle mesure l'entrée de l'environnement dans les politiques d'aménagement a-t-elle modifié les modalités de la décision publique ? En conséquence, à travers des études de cas sur les interactions entre représentations et actions, entre discours et pratiques et l'analyse de leurs influences réciproques, ce colloque souhaite interroger la transformation des échelles, des normes et des instruments des politiques territoriales et environnementales.

Dans cette perspective, le colloque interpelle les chercheurs issus des sciences sociales et écologiques (géographes, écologues, urbanistes, aménagistes, historiens, économistes, juristes, politologues, sociologues, ethnologues, etc.). Les communications sont notamment attendues dans les champs de l'action publique, de la régulation des usages des ressources naturelles, des processus de mobilisation collective autour des enjeux éco-territoriaux et sur les inégalités écologiques. Les échanges seront centrés et problématisés sur le territoire européen avec une mise en perspective comparative au regard d'autres approches occidentales, notamment en Amérique du Nord.

Le colloque est porté institutionnellement par le laboratoire Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES, UMR 6173) du CNRS et de l'Université François Rabelais de Tours (France). Il est organisé en collaboration avec l'Institut EDS de l'Université Laval, le Groupe d'Études Interdisciplinaires en Géographie et Environnement Régional de l'Université du Québec à Montréal et le Centre d'Étude et de Recherche en Sciences Sociales de l'Université de Strasbourg. Le Conseil scientifique regroupe des chercheurs canadiens, français, hollandais, italiens, mexicains et suisses.

Les langues de travail du colloque sont l'anglais et le français, l'appel à propositions est bilingue et une traduction simultanée des conférences est prévue.

## **PROBLÉMATIQUE DU COLLOQUE**

Depuis une quarantaine d'années, l'environnement apparaît comme un enjeu sans cesse plus prégnant de l'action publique territoriale. Cette dynamique se traduit par une multiplication des outils, plans, programmes et dispositifs voués à la protection et la conservation plus ou moins intégrale des milieux, des ressources et des dynamiques environnementales. Cette territorialisation des politiques environnementales s'accompagne également d'une reconfiguration des modalités d'élaboration et de mise en œuvre de la décision publique autour des notions d'évaluation, de participation, de nouvelle gouvernance environnementale et ce, à l'échelle locale et régionale.

Pour autant, si elle se diffuse, la notion d'environnement n'est pas univoque, l'hétérogénéité des conceptions étant d'ailleurs un facteur inhérent des conflits territoriaux. Mais quelles que soient les approches, l'espace, ses composantes et ses acteurs apparaissent comme la « matière première » de l'environnement.

Les conceptions conflictuelles et différenciées de la relation homme-nature sont également influencées par l'avènement de la notion de développement durable au cours des années 1990. Celle-ci induit en effet une généralisation de la prise en compte de la dimension environnementale dans la plupart des politiques d'aménagement du territoire. Cette évolution se traduit par un élargissement de la notion d'environnement qui dépasse la seule approche écologique pour y intégrer des préoccupations d'ordre économique et social, certains y voyant même un risque de dilution des objectifs environnementaux des processus territoriaux. Influencé par la croissance des principes de localisme et de subsidiarité dans la

conduite de l'action publique, l'environnement, saisi par ces pratiques renouvelées de planification durable des territoires, s'interprète de manière très diversifiée en fonction des échelles locales, régionales et nationales voire internationale.

Écologisation des pratiques territoriales et territorialisation des pratiques environnementales sont ainsi étroitement liées. Ces évolutions s'observent dans la plupart des pays occidentaux et répondent notamment aux négociations internationales relatives à la biodiversité, au maintien de l'intégrité des écosystèmes et à une gestion durable des ressources naturelles.

### ***Les dimensions environnementales du territoire***

L'écologisation des pratiques territoriales se traduit par une transformation des échelles de l'action publique. En effet, ces pratiques intègrent de manière croissante, d'une part, les échelles biogéographiques (bassins versants, massifs montagneux, espaces littoraux et lacustres, etc.) comme zonages pertinents de l'action publique et, d'autre part le niveau local ou régional comme échelle territoriale de négociation et de construction de l'action publique. Ces évolutions induites par l'écologisation des pratiques questionnent les finalités des politiques d'aménagement : si l'objectif des politiques d'aménagement est de corriger les déséquilibres sociaux, économiques et environnementaux entre territoires, cette finalité égalitariste est remise en cause par la prise en compte des caractéristiques écologiques locales devenues valeurs sociales supérieures à protéger. À quelles conditions une action localisée est-elle plus apte qu'une démarche centralisée à mettre en place des mesures de protection de l'environnement alors mêmes que ces politiques induisent des contraintes importantes dans l'usage des espaces ? Comment des acteurs territoriaux sont-ils en mesure de réguler les effets de leurs choix locaux aux différentes échelles spatiales dépassant leur zonage de compétence et d'intervention ? Quels dispositifs sont alors à même de prendre en charge les inégalités environnementales des territoires aux différentes échelles géographiques ?

On observe également un développement des démarches environnementales au sein même des politiques territoriales. C'est notamment le cas avec les démarches de labellisation environnementale ou encore de planification écologique. Ainsi, les dispositifs de type trames vertes et bleues (continuités hydrologiques et fauniques-floristiques) ont introduit la prise en compte des objets environnementaux comme fondement des dispositifs de planification au côté des considérations traditionnellement plus économiques ou sociales. Les questions liées aux sources de pollution, aux risques ou aux agréments paysagers influencent de plus en plus la construction des plans d'occupation de l'espace.

### ***Les dimensions territoriales de l'environnement***

La territorialisation des politiques environnementales se généralise : aujourd'hui, la mise en œuvre de la protection de l'environnement passe par la construction de catégories spatiales d'identification et d'intervention. C'est par exemple le cas des approches juridiques qui pour se saisir de l'environnement le décomposent en espaces (montagne, littoral, etc.) ou milieux (milieux humides, biotopes, etc.) dotés et reconnus de qualités particulières. Ceux-ci apparaissent comme des catégories particulières de territoire (parcs nationaux, réserves de biosphère, etc.) portées par la création de dispositifs institutionnels spécifiques comme des syndicats de gestion, des comités consultatifs, etc. Les pratiques de zonages qui les fondent induisent une homogénéisation de chaque zone et une différenciation par

rapport au reste de l'espace considéré, tant sur le plan symbolique de la reconnaissance que sur celui de la pratique par une réglementation spécifique. Une fois inclus dans une zone, des objets environnementaux, des espèces, des milieux, des écosystèmes, sont tous chargés des qualités qui justifient son instauration. On se rapproche ainsi d'une conception « idéal-typique » des caractéristiques des espaces et de leurs valeurs environnementales, alors même que les pré-requis qui définissent leurs limites reposent sur des généralisations souvent partielles, voire artificielles.

Ainsi, s'appuyant sur des savoirs naturalistes incomplets, les politiques environnementales construisent des catégories, qui elles-mêmes, instituent et diffusent une perception particulière du monde sur la base d'un zonage écologique. La pratique généralisée du diagnostic territorial et environnemental préalable à l'édiction de zonages et de règlements instaure une manière particulière de concevoir le territoire et l'environnement. Ces conceptions sont relativement catégoriques dans la mesure où le zonage fonctionne selon une méthode inclusion/exclusion et peine à intégrer les logiques de marges et de gradations. La territorialisation de la politique environnementale a un effet normatif marqué. Cette valeur sociale est renforcée par le poids juridique des dispositifs de zonage. Le droit a ainsi un rôle cognitif marqué : en instituant des catégories environnementales dans l'espace, le droit diffuse une représentation particulière du monde. Il confère une valeur sociale, une qualité à un espace. Ce mouvement s'accompagne en parallèle d'un morcellement de l'environnement en savoir de spécialiste, en technicisation accrue : portion de savoir géré par spécialistes, l'espace devient un objet technique de compétences. Par ailleurs, cette fragmentation des espaces d'action ne conduit-elle pas à des superpositions dont la cohérence et la compatibilité peuvent être questionnées ?

## **PROPOSITIONS DE COMMUNICATIONS**

Sans limitation des champs d'investigations, les organisateurs formulent trois grands axes d'analyse sous forme de questions afin d'accompagner la réflexion des soumissionnaires.

### ***Axe 1. Les nouvelles échelles de l'environnement et des territoires***

De manière croissante, les frontières des écosystèmes et des dynamiques environnementales deviennent les échelles de construction de la planification des usages sur le territoire. C'est ainsi que les bassins versants des cours d'eau, les paysages ou encore les unités biogéographiques constituent aujourd'hui des territoires reconnus comme pertinents pour l'aménagement de l'espace. Par ailleurs, les outils de protection des écosystèmes, tels les corridors biologiques, ou encore en milieu urbain les trames vertes et bleues, sont désormais inclus dans les processus de planification territoriale. Au-delà de leur prise en compte dans la planification, comment l'intégration de ces échelles a-t-elle modifiée et influence-t-elle aujourd'hui les pratiques de gestion du territoire ? En quoi l'introduction de ces dimensions renouvelle-t-elle la nature des problèmes publics et les processus de prise de décision ? L'ouverture de la sphère publique jumelée à ces échelles entraîne-t-elle une recomposition des parties prenantes autour de la décision et des modalités de négociation qui lui sont associés ? Comment les acteurs de la décision ont-ils évolué face à la technicisation accrue des objets et des échelles de l'action publique ? Assiste-t-on à un repositionnement des parties prenantes, à une évolution dans leur composition, dans le

contenu et dans les modalités de la négociation ? Comment les positions minoritaires trouvent-elles leurs voies ? Dans quelle mesure les nouveaux dispositifs s'efforcent-ils d'interroger la pertinence de leur échelle d'action pour répondre aux enjeux auxquels ils prétendent prendre part ? Plus fondamentalement, le contexte du développement durable change en profondeur les perspectives des politiques d'aménagement du territoire. Ainsi les problématiques prises en charge par ces politiques sont profondément renouvelées : d'une organisation territoriale pensée comme devant respecter un meilleur équilibre au sein de l'espace national, on passe à une organisation territoriale pensée comme devant contribuer à un meilleur équilibre planétaire notamment environnemental. De manière globale, on constate cependant une prise en compte plus importante des problématiques liées à la durabilité interne des territoires (viabilité dans le temps des territoires) qu'à des questions de solidarités territoriales. Quels sont les effets d'une autonomisation de plus en plus grande des acteurs territoriaux, conduisant, en l'absence de régulation, à des comportements plus autarciques au détriment d'un processus plus solidaire entre territoires ?

## ***Axe 2. L'environnement comme nouvelle norme de construction des territoires***

La question environnementale apparaît de plus en plus comme une composante incontournable de l'action publique. De manière croissante, ses dispositifs tentent d'anticiper les atteintes à l'intégrité des écosystèmes qu'entraîne le développement. Ainsi, dans les documents de planification et les politiques, on observe un renversement progressif des modalités de régulation de l'espace. Au rôle traditionnellement prospectif de définition de l'évolution du territoire s'ajoutent des objectifs immédiats de protection des patrimoines naturels. Cette adjonction engendre un décalage entre les priorités et les choix de société en atténuant leur portée prospective au profit d'une vision plus curative et immédiate des effets engendrés par les projets. Dans ce cadre, on peut interroger la manière dont la prise en compte des nouvelles normes sociales et environnementales tend à influencer la pratique du droit et la construction de la doctrine ou encore le développement des politiques économiques et agricoles. Dans ce volet, les communications attendues proposeront de discuter la transformation du poids des thématiques environnementales et de la régulation des usages des ressources naturelles dans les approches et les pratiques de développement des territoires et d'organisation de l'espace. Des analyses sur la transformation des représentations sociales des acteurs locaux, sur l'environnement et le territoire sont aussi recherchées. Les travaux comparatifs entre différents espaces européens, nord-américains et/ou océaniques, seront les bienvenus.

Dans ce contexte, les connaissances expertes et les savoirs locaux s'hybrident par des jeux de médiation alors que la participation d'acteurs issus de différentes sphères sociales contribue à la co-construction de solutions uniques et spécifiques. Dans le développement, les choix de filières éco (éco-construction, éco-énergétique, etc.) ou encore la prise en compte des patrimoines de biodiversité, de paysage et la valorisation culturelle induisent une territorialisation de l'action environnementale. L'environnement saisi par ces pratiques renouvelées de planification des territoires et d'aménagement des espaces se trouve ainsi interprété et traduit de manière très diversifiée en fonction des contextes locaux, régionaux et nationaux. Le rapport au territoire, différencié selon les représentations que s'en font les acteurs, la relation particulière qu'ils entretiennent à l'espace et la détermination du bien commun « environnement » par les choix d'aménagement et les politiques associées s'ajoutent, en conséquence, aux objectifs de gouvernance environnementale.

### ***Axe 3. Le renouvellement des pratiques de l'action publique***

Dans la plupart des pays occidentaux, le double mouvement de renforcement des dimensions environnementales des politiques d'aménagement et des dimensions spatiales des politiques d'environnement se développe généralement selon quatre types d'entrées : la planification, l'évaluation environnementale, les instruments économiques des politiques environnementales et la nouvelle gouvernance territoriale.

La planification est un exercice très diversifié entre les différents cadres législatifs nationaux et parfois régionaux. La prise en compte de la dimension environnementale à l'échelle de l'aménagement du territoire induit une complexification des réponses pratiques imaginées. Pour ne prendre qu'un exemple connu : faut-il mieux privilégier une urbanisation compacte afin d'économiser les ressources naturelles et l'énergie, ou au contraire permettre un certain étalement pour favoriser le « bien-être » des habitants ? À travers les différents pays, les outils mis en place proposent une juxtaposition, une coordination ou une intégration des différentes approches sectorielles entre aménagement et environnement. Quels sont les effets induits par ces choix organisationnels en termes d'efficacité ?

De manière générale, des démarches coordonnées incluant planification, évaluation environnementale et participation publique, se développent. Comment les différents outils, mais aussi les contradictions générées par leur usage sont-ils articulés dans les pratiques localisées ? Comment l'approche multi-échelles, spatiale et temporelle, de l'environnement est-elle saisie ? Quelle place est conférée à l'analyse de l'utilité du projet ? Comment les différentes représentations des enjeux liés aux projets peuvent-elle être mises en convergence au travers de stratégies spécifiques ? Comment s'inscrivent les conflits liés aux objets environnementaux dans les processus de décision ?

Par ailleurs, la montée en puissance des instruments économiques comme alternative aux instruments réglementaires pour réguler et limiter les usages des ressources naturelles questionne la dimension territoriale des pratiques territoriales associées aux politiques environnementales : dans quelle mesure et de quelles manières la mise en place de taxes écologiques, de marchés de droits d'émission échangeables, ou encore les différentes modalités d'application du principe du pollueur-payeur participent-ils, comme accélérateurs, freins, révélateurs, etc. des dynamiques de transformations des pratiques et des politiques environnementales et territoriales ?

Malgré l'intégration de modalités environnementales de gestion du territoire telles que les aires protégées et les techniques de conservation écosystémique, la généralisation des pratiques d'inventaires ou encore les projets de compensation environnementale, les indicateurs de la planification ne signalent pas une amélioration notable de l'état des écosystèmes naturels et urbains. Dans quelles mesures et selon quels processus les mobilisations collectives autour des enjeux environnementaux des territoires produisent-elles des réponses institutionnelles et privées efficaces pour répondre aux enjeux qu'elles soulèvent ? L'échelle intercommunale ou régionale qui se renforce dans différents pays européens et nord-américains apporte-t-elle des solutions innovantes et efficaces à la gouvernance de l'environnement ? Les contributions attendues mettront en évidence les résultats et les limites des politiques institutionnelles et des actions collectives intégrant les dimensions environnementales ainsi que les facteurs politiques, culturels, réglementaires, techniques et sociaux qui favorisent ou restreignent l'efficacité de ces pratiques. Une place particulière sera donnée à l'analyse de l'innovation dans ces domaines.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Lancement de l'appel à communications	1 <sup>er</sup> décembre 2010
Date limite d'envoi des propositions résumées	28 février 2011
Envoi des décisions du Comité scientifique	15 avril 2011
Envoi des textes complets définitifs	19 septembre 2011
Envoi des diaporamas de présentation	21 novembre 2011
Colloque à Tours	8 et 9 décembre 2011

Les propositions de communications, en anglais ou en français, sont attendues pour le 28 février 2011.

Les propositions ne devront pas excéder 2 pages et identifier précisément le ou les auteurs. Les propositions seront transmises en identifiant le ou les axes du colloque concerné(s). Elles seront envoyées en utilisant le formulaire de proposition téléchargeable sur le site du colloque.

Les demandes d'informations et les propositions de communications seront envoyées à l'adresse suivante : [territoire-environnement@univ-tours.fr](mailto:territoire-environnement@univ-tours.fr)

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site du colloque à partir de janvier 2011 : [www.territoire-environnement.univ-tours.fr](http://www.territoire-environnement.univ-tours.fr)

Les textes complets des communications retenues, de 45 000 à 55 000 signes espaces compris, sont attendus pour le 19 septembre 2011.

Une soixantaine de communications, en séance plénière ou en séances thématiques, seront retenues. Ces dernières feront l'objet de publications sous forme d'un ouvrage et en dossiers thématiques dans des revues scientifiques.

**Le colloque se tiendra les 8 et 9 décembre 2011 à Tours (France).**

## PROGRAMME PRÉVISIONNEL DU COLLOQUE

### Journée du jeudi 8 décembre 2011

9h00 - 9h30	Accueil des participants - Inscriptions
9h30 - 10h00	Introduction du colloque
10h00 - 11h30	Session plénière 1 : 2 conférences
11h30 - 13h00	Sessions thématiques A (3 sessions en parallèle)
<i>13h00 - 14h30</i>	<i>Dîner</i>
14h30 - 16h30	Sessions thématiques B (3 sessions en parallèle)
16h30 - 17h00	<i>Pause café</i>
17h00 - 19h00	Sessions thématiques C (3 sessions en parallèle)
<i>19h30</i>	<i>Apéritif à la Mairie de Tours</i>

## Journée du vendredi 9 décembre 2011

9h00 - 9h30	Accueil
9h30 - 10h30	Session plénière 2 : 2 conférences
10h30 - 12h30	Sessions thématiques D (3 sessions en parallèle)
<i>12h30 - 14h00</i>	<i>Dîner</i>
14h00 - 15h30	Sessions thématiques E (3 sessions en parallèle)
15h30 - 16h00	Pause café
16h00 - 17h30	Session plénière 3 : table ronde plénière
17h30 - 18h00	Conclusion du colloque
18h00	Fin du colloque

### COMITÉ SCIENTIFIQUE

Antonio Azuela, Universidad Nacional Autónoma de México, Mexique, Sociologie  
Hans Bressers, University of Twente, Pays-Bas, Science politique et politiques environnementales  
Jean-Paul Carrière, Université de Tours, France, Urbanisme et Aménagement  
Egidio Dansero, Università degli Studi di Torino, Italie, Géographie économique et politique  
Jérôme Dubois, Université Aix-Marseille, France, Urbanisme et Aménagement  
Juliet Fall, Université de Genève, Suisse, Géographie  
Louis Guay, Université Laval, Canada, Sociologie  
Philippe Hamman, Université de Strasbourg, France, Sociologie  
Florent Joerin, Université Laval, Canada, Urbanisme et Aménagement  
Richard Laganier, Université de Paris 7, France, Géographie  
Corinne Larrue, Université de Tours, France, Urbanisme et Aménagement  
Patrice Melé, Université de Tours, France, Géographie  
Éric Mottet, Université du Québec à Montréal, Canada, Géographie  
Stéphane Nahrath, Institut Universitaire Kurt Bösch, Suisse, Science politique  
Olivier Soubeyran, Université de Grenoble I, France, Géographie - Urbanisme et Aménagement  
Jean-Philippe Waub, Université du Québec à Montréal, Canada, Géographie environnementale  
Bertrand Zuindeau, Université Lille 1, France, Économie

### COMITÉ D'ORGANISATION

Pierre-Henri Bombenger (UMR 6173 CITERES CNRS - Université de Tours)  
Guillaume Christen (EA 1334 CRESS, Université de Strasbourg)  
Sophie Hamel-Dufour (Institut EDS, Université Laval)  
Philippe Hamman (EA 1334 CRESS, Université de Strasbourg)  
Louis Guay (Institut EDS, Université Laval)  
Corinne Larrue (UMR 6173 CITERES CNRS - Université de Tours)  
Lydia Seabra (UMR 6173 CITERES CNRS - Université de Tours)



## Call for papers

### ***Territory and Environment: from representations to action***

**International conference, Tours (France)**

**December 8-9, 2011**

#### **CONFERENCE AIMS**

The aim of this conference is to produce an overview of research in Western countries over the last forty years on the theme “territory and environment”. It proposes to sum up the transformations that have taken place in the building and implementation of social (and spatial) representations, from the viewpoint of environmental issues. The idea will be to address the question of reciprocal influences, on the one hand of environmental issues on transformations of ‘territorial practices’ and on the other hand of effects on the environment of these spatial practices and their regulation. In this context, the organisers hope to focus discussion on the results of these transformations in actual practices, governance, decision-making processes and the various modes of intervention of political and technical actors – expert or not – taking part in the territorialisation of environmental policies and the ecologising of planning practices.

In order to get an idea of the interactions between social representations and public or collective action, discussions will be based on three analytical notions enabling us to question ongoing public action: scales of territorial intervention, social norms underlying representations and practices, and finally, instruments of government action. Many questions can be asked about the evolution of regulations between territorial and environmental practices – for some, a little more greenery and for others, a matter of profound changes. How has the environment suddenly come to play a role in the various socio-spatial spheres? How have ecological modernisation and “green technology” – by strengthening the technical and scientific dimensions of government action – transformed local management? To what extent has the introduction of environmental issues into planning policies modified decision-making processes? This conference – through case studies on interactions between representations and actions, between discourse and practice and an analysis of their reciprocal influence – wishes to examine the transformation of scales, norms, and the instruments of spatial and environmental policies.

In this context, the conference calls on researchers in the ecological and social sciences (geographers, ecologists, urban planners, developers, historians, economists, law specialists, political scientists, sociologists, ethnologists, etc.). In particular, we are interested in communications in the fields of public policies and actions, regulation concerning the uses of natural resources, processes of collective mobilisation on ecological-territorial issues and on matters of ecological inequalities. Discussions will focus on European territory with the comparative perspective of other Western approaches, North American in particular.

The organising institution of the conference is the CITERES Laboratory (*Cités, Territoires, Environnement et Sociétés* (CITERES, UMR 6173) of the CNRS and the Université François Rabelais in Tours (France). The conference is organised in collaboration with *l'Institut EDS de l'Université Laval*, the *Groupe d'Études Interdisciplinaires en Géographie et Environnement Régional* of l'Université du Québec à Montréal et le *Centre d'Étude et de Recherche en Sciences Sociales* of l'Université de Strasbourg. The scientific committee is composed of Canadian, Dutch, French, Italian, Mexican and Swiss researchers.

The working languages of the conference are English and French, the call for proposals is bilingual; simultaneous translation will be provided during the conference.

## CONFERENCE ISSUES

In the past forty years, the environment has become an increasingly important aspect of territorial public action. This has resulted in an increasing number of tools, plans, programmes and mechanisms devoted to the protection and conservation of milieus, resources and environmental dynamics. The territorialisation of environmental policies also goes along with a reconfiguration of the formulation and implementation of public decision through notions of assessment, participation, and new environmental governance – both on the local and regional levels.

However, though the notion of environment is more and more widespread, it is not a concept with a single meaning; the heterogeneity of concepts is one of the major factors of local conflicts. But whatever the approaches, *space*, its components and its actors seem to be the “raw material” of the environment.

Conflicting and differentiated concepts of the relation between man and nature were also influenced, during the 1990s, by the notion of sustainable development. This in fact led to a generalised taking into account of the environmental aspect in most planning policies. As a result, the notion of the environment broadened, going beyond the sole ecological approach to integrate economic and social considerations – some actors even thought there to be a risk of diluting the environmental objectives. Environmental policies are influenced by the growing importance of principles of localism and subsidiarity. They have developed in a very diversified manner, depending on local, regional, national and even international scales.

The ecologisation of spatial practices and the territorialisation of environmental practices are thus closely linked. These evolutions can be observed in most western countries and correspond to international negotiations related to biodiversity, to the maintenance of the integrity of ecosystems and the sustainable management of natural resources.

### ***The environmental aspects of spatial policies***

The ecologisation of territorial practices transforms the scale of government actions. On one hand, these practices increasingly integrate bio-geographic scales (catchment areas, mountain ranges, coastal and limnic areas, etc.) as relevant zoning of government action, and on the other, the local or regional level as a spatial scale of negotiation and formulation of public policy. These changes, brought about by the ecologisation of practices call into question the aims of planning policies: the aim of planning policies is traditionally to correct the social, economic and environmental imbalances between regions; however the egalitarian objective is questioned by the introduction of environmental value – local ecological characteristics that have become superior social values that must be protected. Taking into account the fact that environmental policies produce considerable constraints in the use of spaces, we can wonder about the conditions under which a localised action is better able than centralised decision to implement these environmental protection measures. To what extent are local actors able to regulate the effects of their choices on the various scales beyond their zoning and competence to intervene? Which mechanisms are able to address these issues of environmental and spatial inequalities on the various geographic scales?

We also see more and more environmental requirements in local and regional policies. This is the case with environmental labelling or ecological planning. Thus, mechanisms like green and blue belts (water or animal/plant stretches) introduced specific environmental objects as the basis for planning mechanisms alongside more traditional economic and social considerations. Questions linked to sources of pollution, to risks or to landscape amenities increasingly influence the construction of land use planning.

### ***Spatial dimensions of environmental policies***

The territorialisation of environmental policies is becoming more and more widespread: today, environmental protection is carried out via zoning processes. This is the case of many laws which, for example, view the environment as spatial compounds (mountains, coasts, etc) or milieus (damp, bio-topic, etc.) endowed with and recognized for their particular qualities. These milieus constitute particular territorial categories (national parks, biosphere reserves, etc), supported by specific institutional mechanisms such as ad hoc local agencies, advisory committees, etc. The zoning practices on which they are based result in a homogenisation of each zone and their differentiation in relation to the rest of the area, both on the symbolic and regulation level. Once included in a zone, environmental objects, species, milieus, ecosystems, are all endowed with qualities justifying the creation of the zone. Thus we come close to an “ideal-type” concept of space and their environmental values, whereas the prerequisites defining their limits often rest on partial, if not artificial generalisations.

In this way, based on incomplete naturalist knowledge, environmental policies create categories which in their own right establish and spread a particular perception of the world based on ecological zoning. The generalised practice of environmental assessment before defining zones and enacting regulations results in a particular way of conceiving environment as well as space. Such conceptions are relatively clear cut: zoning functions according to an inclusion/exclusion method and is not very apt at integrating gradational

processes. Thus the implementation of environmental policy on a local and regional level, has a clearly normative effect. This social value is strengthened by the legal dimension and by zoning mechanisms. Law, therefore, plays an important cognitive role: by defining spatial environmental categories, law diffuses a particular representation of the world. It endows a local area with a social value, a quality. This movement goes along with a fragmentation of the environment into specialist knowledge and high-level techniques: space becomes an object of technical competences. Furthermore, this fragmentation and overlapping of zones leads us to question the coherence and compatibility of public policies.

## **COMMUNICATION PROPOSAL**

Three main axes are proposed in order to structure the issues to be addressed in papers.

### ***Axis 1. New scales of environmental and planning policies***

Increasingly, borders of ecosystems and environmental dynamics are taken as a basis for land use planning. Thus today, catchment areas of watercourses, landscapes, or of biogeographical units constitute areas recognized as relevant for land use planning. Furthermore, tools for the protection of ecosystems, such as biological corridors, or green and blue belts in cities, are from now on included in planning processes. Beyond being taken into account in planning, how has the integration of these scales modified local management practices, and how does it influence those practices today? How has the introduction of these dimensions renewed the nature of public problems and decision-making processes? Does the opening up of the public sphere twinned to these scales bring about a re-composition of stakeholders around decision? How have actors in decision-making changed, faced with the increasing “technicisation” of the objects and scales of government action? Are stakeholders repositioning themselves? Is an evolution taking place in their composition, in the content and modalities of negotiation? How do minority positions manage to have their say? To what extent are the new mechanisms introduced for that purpose effective? More fundamentally, the context of sustainable development has changed the formulation of land use policies: whereas previously, planning policies aimed at a greater balance of activities within a national area, sustainable development is now considered an instrument to be used to produce a better balance in the context of whole planet, as regards the environment in particular. Overall however, greater importance is given to issues linked to the internal sustainability of regions (viability of regions over time) than to questions solidarities between regions. What are the effects of the increasing autonomy of local and regional actors, resulting – in the absence of regulation – in more autarchic behaviours, to the detriment of greater solidarity between territories?

### ***Axis 2. The environment as a new norm for local policies***

The environmental question has become an essential component of public action, increasingly aimed at anticipating possible harm to the integrity of ecosystems caused by development. Thus we observe a gradual change in planning documents and policies. Whereas traditionally, it was a matter of foreseeing the evolution of a region, there is now the added responsibility of protecting natural heritage. This additional charge gives rise to a discrepancy between priorities and societal choices, curbing the latter for the sake of a more

curative and immediate vision of the effects of projects. In this context, we can wonder how new social and environmental norms influence the practice of law and legal doctrine, or the development of economic and agricultural policies. In this sense, we expect papers discussing the influence of environmental themes on discourse as well as on the regulation of natural resources uses. We are also interested in analyses of transformations in the social representations of local actors, related to the environment and territory. Comparative research on different Occidental areas is also welcome.

In this context, expert knowledge and local knowledge become intertwined thanks to mediation, while the participation of actors from different social spheres contributes to the co-construction of single and specific solutions. In development policies, the choice of eco branches (eco-construction, eco-energy, etc) or the taking into account of biodiversity, of landscape, and cultural valorisation, lead to a territorialisation of environmental action. These new practices of land use planning give rise to environmental issues interpreted and translated in a very diversified manner, according to local, regional, and national contexts. The relation to territory is differentiated according to its actors' representations of it and their particular relation to space, as well as to the way they consider the common "environmental good". These elements are important for the analysis of environmental governance.

### ***Axis 3. The renewal of government actions***

In most western countries, the reinforcement of the environmental aspects of land use policies and the spatial aspects of environmental policies takes place under four headings: planning, environmental assessment, economic instruments of environmental policies, and new local governance.

Planning is a diversified exercise carried out within the various national and sometimes regional legislative frameworks. Taking into account the environmental aspect in land use planning makes for increasingly complex practical solutions. One common example is whether it is better to give priority to compact urbanisation so as to save on natural resources and energy, or on the contrary, allow for some spreading out in order to favour the well-being of inhabitants. In various countries, the instruments being implemented propose a mixture, a coordination or integration of the various sectorial approaches between land use planning and environment. What are the effects of these organisational choices in terms of efficiency?

Generally speaking, coordinated processes are developing, which include planning, environmental assessment and public participation. How are the various tools, and also the conflicts generated by their use, integrated in local policies? How is the spatial and temporal multi-scale approach to the environment understood and put into practice? What are the various sectorial goals, and spatial and time scales that the parties in the process deem relevant to the projects and - as these "boundary judgments" tend to differ from one another - what boundary spanning strategies can be used to overcome such divergent perceptions about what the project is all about? What importance is given to an analysis of the utility of the project? What is the role of conflicts linked to environmental objects in decision-making processes?

Furthermore, the increasing use of economic instruments to regulate and limit the use of natural resources challenges the territorial dimension of practices associated with environmental policies: to what extent and in what ways do the implementation of ecological taxes, a market of emissions permits trading, or different ways of application of the “polluter pays” principle – participate, as accelerators, brakes, revealers, etc of environmental and local policies?

Despite the implementation of environmental policies at the local level, through protected areas and techniques of ecosystemic conservation, the generalisation of inventory practices and compensation projects, there is no evidence of a notable improvement in the state of natural and urban ecosystems. To what extent and depending on what processes do collective mobilisations for environmental issues produce effective institutional and private answers? Does the inter-communal or regional scale, which is becoming stronger in various European and North American countries, bring innovating solutions to the governance of the environment? Contributions will show the results and limits of institutional policies and collective actions integrating environmental dimensions as well as political, cultural, regulatory, technical and social factors favouring or limiting the effectiveness of these practices. Particular importance will be given to the analysis of innovation in these domains.

#### **PRACTICAL INFORMATION**

Launching of call for contributions	December 1, 2010
Deadline for sending summary of proposals	February 28, 2011
Decisions of scientific committee	April 15, 2011
Deadline for sending of complete & definitive texts	September 19, 2011
Deadline for sending Power Points for presentations	November 21, 2011
Conference in Tours	December 8-9, 2011

Proposals for communications, in English or French, should be sent on or before February 28, 2011.

Proposals should not exceed 2 pages and should include precise identification of author(s). They should include an identification of the axis or axes concerned and be sent using the proposal form downloadable on the conference site.

Requests for information and proposals for papers will be sent to the following address: [territoire-environnement@univ-tours.fr](mailto:territoire-environnement@univ-tours.fr)

You will find further information on the conference website from January 2011: [www.territoire-environnement.univ-tours.fr](http://www.territoire-environnement.univ-tours.fr)

The complete texts of accepted communications (45-55,000 characters, spaces included) should be received by September 19, 2011.

Roughly 60 communications will be accepted, for plenary or thematic sessions. The accepted scientific communications will be published in book form and as thematic dossiers in scientific reviews.

**The conference will be held in Tours (France), December 8-9, 2011.**

## PROVISIONAL PROGRAMME

### Thursday, December 8, 2011

9:00 - 9:30	Welcome - Registration
9:30 - 10:00	Introduction to the conference
10:00 - 11:30	Plenary session 1
11:30 - 1:00	Thematic sessions A (3 parallel sessions)
<i>1:00 - 2:30</i>	<i>Lunch</i>
2:30 - 4:30	Thematic sessions B (3 parallel sessions)
<i>4:30 - 5:00</i>	<i>Coffee break</i>
5:00 - 7:00	Thematic sessions C (3 parallel sessions)
7:30	Apéritif at the Tours Town Hall

### Friday, December 8, 2011

9:00 - 9:30	Welcome
9:30 - 10:30	Plenary session 2
10:30 - 12:30	Thematic sessions D (3 parallel sessions)
<i>12:30 - 2:00</i>	<i>Lunch</i>
2:00 - 3:30	Thematic sessions E (3 parallel sessions)
<i>3:30 - 4:00</i>	<i>Coffee break</i>
4:00 - 5:30	Plenary session 3: round table
5:30 - 6:00	Conclusion
6:00	End of conference

## SCIENTIFIC COMMITTEE

Antonio Azuela, Universidad Nacional Autónoma de México, Mexico, Sociology  
Hans Bressers, University of Twente, Netherlands, Policy Studies and Environmental Policy  
Jean-Paul Carrière, Université de Tours, France, Spatial and Urban Planning  
Egidio Dansero, Università degli Studi di Torino, Italy, Economic and Political Geography  
Jérôme Dubois, Université Aix-Marseille, France, Spatial and Urban Planning  
Juliet Fall, Université de Genève, Switzerland, Geography  
Louis Guay, Université Laval, Canada, Sociology  
Philippe Hamman, Université de Strasbourg, France, Sociology  
Florent Joerin, Université Laval, Canada, Spatial and Urban Planning  
Richard Laganier, Université de Paris 7, France, Geography  
Corinne Larrue, Université de Tours, France, Spatial and Urban Planning  
Patrice Melé, Université de Tours, France, Geography  
Éric Mottet, Université du Québec à Montréal, Canada, Geography

Stéphane Nahrath, Institut Universitaire Kurt Bösch, Suisse, Policy Studies  
Olivier Soubeyran, Université de Grenoble I, France, Geography - Spatial and Urban Planning  
Jean-Philippe Waaub, Université du Québec à Montréal, Canada, Environmental Geography  
Bertrand Zuideau, Université Lille 1, France, Economy

#### **ORGANIZATION COMMITTEE**

Pierre-Henri Bombenger (UMR 6173 CITERES CNRS - Université de Tours)  
Guillaume Christen (EA 1334 CRESS, Université de Strasbourg)  
Sophie Hamel-Dufour (Institut EDS, Université Laval)  
Philippe Hamman (EA 1334 CRESS, Université de Strasbourg)  
Louis Guay (Institut EDS, Université Laval)  
Corinne Larrue (UMR 6173 CITERES CNRS - Université de Tours)  
Lydia Seabra (UMR 6173 CITERES CNRS - Université de Tours)